

Action COM01 ***	Informers les visiteurs par la pose de panneaux in situ
----------------------------	--

OBJECTIF(S) DE CONSERVATION

- ▶ Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques
- ▶ Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang
- ▶ Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site
- ▶ Conservation de la population de Cistude d'Europe et de ses habitats
- ▶ Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux
- ▶ Préservation des milieux dunaires

Secteurs à définir



OPERATION(S)

- 09-Préserver les sites de nidification des laro-limicoles
- 11-Renforcer la protection des milieux dunaires en faveur de la faune et de la flore
- 16-Maîtriser et canaliser la fréquentation en fonction des enjeux du site
- 21-Sensibiliser et former la population locale aux enjeux écologiques et aux bonnes pratiques
- 22-Mener des actions de communication et d'éducation auprès du grand public

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Principaux habitats et espèces concernés

Tous habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

Facteur(s) contrariant leur état de conservation

Méconnaissance de la fragilité des habitats et espèces et de la réglementation par les usagers ou visiteurs

Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s)

Les habitats naturels continuent de subir des dégradations, parfois liées au comportement inadapté du public et des usagers (divagation en dehors des sentiers, chiens en liberté...). Il s'agit aussi d'infractions au regard de la réglementation (cueillette d'espèces protégées, circulation motorisée dans les espaces naturels...). L'information sur le terrain, avec une diversification des publics ciblés, peut contribuer à la préservation des habitats et des espèces.

Cette action vise en particulier à améliorer le porter à connaissance de la réglementation en vigueur (site classé, loi sur l'eau, protection de certaines espèces, réglementation dans les espaces naturels), notamment par la mise en place d'équipements informatifs sur le terrain.

PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES

Principaux secteurs (non exhaustif) Tartuguière, Baie de la Capoulière, Petit et Grand Travers

Surface concernée estimée Environ 4200 ha (emprise terrestre)

Principaux statuts réglementaires Loi littoral, site classé

Principaux statuts fonciers Conservatoire du Littoral, Conseil général de l'Hérault, Communes

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- Informer les visiteurs sur les secteurs particulièrement sensibles par la mise en place de panneaux : cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans le DOCOB (HAB01, ACT08).

Dans le cadre du programme LIFE LAG'NATURE, l'élaboration d'un plan de gestion ainsi que des aménagements sont prévus (ACT06 et ACT07). La présente action devra être menée en cohérence avec les réalisations menées dans le cadre de ce programme.

Dispositif de mise en oeuvre Mesure contractuelle - Contrat N2000

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur(s) de réalisation	Nombre de contrats signés, nombre de panneaux placés sur des secteurs à enjeux	Indicateur(s) de résultat	Personnes touchées (à évaluer dans le cadre du suivi de la fréquentation - voir ACT06), état de conservation des habitats et espèces visés.
-------------------------------------	--	----------------------------------	---

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

2009	2010	2011	2012	2013	2014

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

Réalisations (non exhaustif)	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Ag.eau	Region	Dpt34	EPCI	Autres
Contrats Natura 2000 - Sur devis - Objectifs chiffrés : 10 unités	4500	Mesure 323B axe 3 PDRH	50	50	0	0	0	0	0

Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 4500**Remarques****MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE**

Type contrat	Contrat Natura 2000 - durée 5 ans
Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles-non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.
Beneficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains non agricoles – non forestiers inclus dans le site.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre réalisation concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Engagements non rémunérés - Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; - Respect de la charte graphique ou des normes existantes (à définir à l'échelle de l'étang de l'Or) - Obturation des poteaux creux.
Document(s) à fournir lors de la demande du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - formulaire de Contrat Natura cerfaté ; - extrait original de matrice cadastrale de l'année ou à défaut de l'an passé et plan cadastral portant la localisation de la mesure ; - cartographie du projet sur orthophotoplan.
Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
Point(s) de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction ; - Contrôles sur place : visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDAF), obligatoires au dessus d'un certain montant ; visite avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR CNASEA). <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p>
Estimation des aides	Sur devis Environ 450 €/panneau (réalisation, fabrication et installation)
Codification de la mesure	Contrat Natura 2000 : A32326P
Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action ; modalités de conduite des travaux et localisation des aménagements ; montant de l'aide ; calendrier de mise en œuvre.